

SOMMAIRE

PÔLE INSERTION PAR LE LOGEMENT	3
EN INTRODUCTION	3
BILAN QUANTITATIF	5
1) File active en 2024	5
2) Modalité d'orientation	7
3) Typologie des ménages	10
1. Composition familiale	10
2. Ressources principales.....	10
3. Activités professionnelles.....	12
4. Type de logement occupé par les personnes suivies en ASLL	12
4) Les sorties	14
BILAN QUALITATIF	15
a) L'accompagnement social global mis en oeuvre	15
II- ANALYSE DES ENJEUX PSYCHO-SOCIAUX DANS LE DISPOSITIF DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT	20
1. Une problématique majeure : la barrière de la langue	20
2. La question du mariage et des départs vers l'Iran des hommes afghans arrivés en France seuls	23
III. Évaluation	25
Evaluation des objectifs précédents.....	25
CENTRE D'HEBERGEMENT SESAME	27
1. Capacité d'hébergement de la structure	27
2. Typologie des ménages accompagnées (CHRS/stabilisation/urgence)	27
3. Démarches liées à l'ASLL 2024	31
a) Dossiers déposés (dont renouvellement) par ménage 2024	31
4. Solutions pour la sortie (par personne)	31
1) Orientations à la sortie du centre d'hébergement.....	31
b) Relogement dans le parc privé.....	32
c) Relogement dans le parc public	33
I. Mesures ASLL pour les résidents de SESAME.....	34
II. Phase de préparation de l'accès au logement	35
III. Mesures ASLL au bénéfice des ménages sortants de SESAME.....	36
Les logements en sous location	41
CENTRE PARENTAL LE RIVAGE	45
ASLL ET ALT	45
A. Définition des dispositifs et déroulement des accompagnements	45
a. L'Allocation de Logement Temporaire (ALT)	45
b. L'Accompagnement Social lié au logement (ASLL)	45
B. Nombre total de mesures	46
C. Motifs des demandes initiales	46
D. Motifs de renouvellement	47
a. Durée des mesures	47
E. Profils des familles accompagnées	47
a. Composition familiale	47
b. Les âges	47
c. Types de logements	47
EN CONCLUSION	48
Perspectives 2025	49

INTRODUCTION GENERALE

Depuis bon nombre d'années, le Conseil Départemental dans le cadre de ses politiques de Solidarité soutient l'Association ACAL dans son action d'insertion par le logement. Cela s'illustre par des conventions annuelles portant sur l'Accompagnement Social Lié au Logement.

Ses mesures ASLL s'inscrivent dans la continuité des suivis mener dans nos structures d'hébergement pour mener à bien l'accès au logement des ménages accompagnés.

Les objectifs des mesures sont les suivants :

- . Concrétiser le projet logement défini lors de l'hébergement,
- . Aider aux démarches administratives,
- . Permettre l'accès aux droits,
- . Aider à l'appropriation du logement,
- . Apporter une aide au savoir habiter,
- . Conseiller sur la gestion budgétaire,
- . Favoriser l'appropriation du logement.

La plus-value de ce type de mesure a été réitéré dans le nouveau PDHALP 2024 / 2027 avec une inscription de l'utilisation de l'ASLL pour assurer l'accompagnement des publics défavorisés dans l'accès et le maintien dans le logement et l'habitat. Les mesures ASLL sont exercées sur trois structures distinctes de l'ACAL à savoir le Pôle Logement, le Centre Parental Le Rivage et le CHRS Sésame.

Sur l'année 2024, l'ACAL a accompagné 150 personnes dans le cadre d'une mesure : 117 étaient en logement autonome et 33 sur un dispositif d'hébergement ACAL.

PÔLE INSERTION PAR LE LOGEMENT

EN INTRODUCTION

L'accompagnement social lié au logement, tel que mis en œuvre par le Pôle Insertion par le Logement de l'association ACAL, repose sur des principes humains, sociaux et républicains. Dans un contexte où les inégalités sociales demeurent un défi majeur, l'ACAL s'engage chaque jour à offrir une réponse adaptée aux besoins des individus, en mettant l'accent sur l'insertion durable dans la société. Le projet associatif de l'ACAL est fondé sur des valeurs fortes : la laïcité, l'égalité de traitement, et l'accès effectif aux droits fondamentaux. L'association œuvre pour garantir à chaque personne un accompagnement personnalisé, en cultivant le sens des responsabilités et en agissant en concert avec les familles et les bénéficiaires.

L'année 2024 est marquée par la poursuite de l'accompagnement ASLL, avec une volonté renouvelée d'être à l'écoute des besoins spécifiques des familles. Cet accompagnement se fait au rythme des sollicitations et en tenant compte des différences culturelles de chacun. L'objectif est d'aider chaque individu à comprendre la société dans laquelle il évolue, à identifier les obstacles qui peuvent se dresser sur son chemin et à les surmonter. L'ACAL s'engage ainsi à soutenir les personnes dans leur parcours d'intégration, en leur offrant les outils nécessaires pour qu'elles puissent progressivement prendre toute leur place dans la société, tout en respectant leur histoire et leurs spécificités culturelles.

Une intervenante sociale a œuvré auprès des familles tout au long de l'année pour mener à bien l'ensemble des suivis et surtout elle se positionne dans une dynamique de démarche apprenante auprès des personnes afin que par acculturation elles réussissent à prendre cette part de plus en plus grande dans les décisions et les gestions qui les concernent.

Pour mener à bien cette mission transversale d'accompagnement, l'intervenante sociale s'appuie sur un réseau de partenaires dans les domaines les plus variés dont les familles ont besoin au fur et à mesure du cycle de vie de chacun des membres qui constitue la cellule familiale (de la naissance à la crèche, de la crèche à l'école, des stages à la formation et au travail, du travail à la retraite).

Et surtout, l'accompagnement sociale lié au logement est un acte où les personnes adhèrent volontairement et sont toujours en capacité de s'inscrire, de poursuivre et de stopper cet engagement dès qu'elles le souhaitent. Souvent, les relais sont réalisés conjointement avec les familles auprès des partenaires du droit commun pour rassurer et consolider les processus qui ont été découverts, appliqués, compris et intégrés au fur et à mesure de l'accompagnement.

Afin de rendre compte de l'impact de cet accompagnement, une présentation détaillée de l'activité, incluant un bilan quantitatif et qualitatif et des témoignages de parcours nourrissent cette présentation de l'activité menée tout au long de l'année 2024.

L'ASLL est une démarche de prévention dont la finalité est l'accès et le maintien dans le logement.

Les objectifs sont les suivant :

- L'appropriation du logement
- L'autonomie dans les démarches administratives et l'accès aux droits
- L'autonomie dans l'équilibre budgétaire
- L'ouverture sur l'environnement

La mesure repose sur l'adhésion du ménage et son engagement à être acteur. Les objectifs sont conjointement identifiés.

Les faits marquants de l'année 2024 :

- 30 mesures effectuées pour cette année 2024

Durée moyenne des mesures sont de 15 mois.

- Accroissement de la durée des mesures en lien avec l'accompagnement de primo arrivant dont la barrière de la langue est un réel frein à l'autonomie financière et administratives
- Forte précarisation du public accueilli (dit « bas seuil » avec 43.2 % des publics suivis vivant avec le Revenu de Solidarité Active (RSA)) : la mesure ASLL « glisse » vers de l'accompagnement global.

Objet de la convention	<u>Activité 2024</u> 30 Mesures effectuées soit 99 personnes accompagnées dont 45 enfants				
	Nouvelles admissions en 2024	Mesures accompagnées en 2024 débutées en 2023	Mesures accompagnées en 2024 débutées en 2022	Total	Sorties en 2024
Ménages suivis	10	12	8	30	15



BILAN QUANTITATIF

30 mesures ASLL ont été effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024, ce qui représente **99 personnes accompagnées dont 45 enfants**.

1) File active en 2024

N°	Nom	Service Orienteur	Type de mesure	Début mesure	Fin mesure	Durée mesure (en mois)
1	SIN	SEUIL DA	ACCES	07/02/2022	03/04/2024	26
2	BAL	SOUS LOC	ACCES	01/05/2022	07/06/2024	25
3	VOS	CHRS	ACCES	01/08/2022	03/06/2024	22
4	MOR	SEUIL DA	MAINTIEN	16/08/2022	05/07/2024	21
5	VOR	SEUIL DA	MAINTIEN	17/08/2022	05/07/2024	21
6	CAM	IML	ACCES	28/10/2022	03/04/2024	18
7	DIAL	IML	ACCES	29/11/2022	03/04/2024	16
8	DOS	SOUS LOC	ACCES	20/12/2022	04/12/2024	24
9	BELL	CHRS	ACCES	27/01/2023	03/04/2024	15
10	AKB	CPH	ACCES	16/02/2023		
11	GUE	SOUS LOC	ACCES	06/03/2023	06/05/2024	14
12	BER	CPH	ACCES	20/03/2023		
13	MOR	SOUS LOC	ACCES	12/05/2023		
14	ABR	CPH	ACCES	31/05/2023		
15	ATA	CHRS	ACCES	19/07/2023	07/06/2024	11

N°	Nom	Service Orienteur	Type de mesure	Début mesure	Fin mesure	Durée mesure (en mois)
16	ATT	SOUS LOC	ACCES	19/07/2023	25/6/2024	11
17	ARL	SOUS LOC	ACCES	30/10/2023	17/09/2024	11
18	FUE	SOUS LOC	ACCES	01/11/2023	03/04/2024	5
19	GHO	SOUS LOC	ACCES	01/11/2023		
20	YAS	SOUS LOC	ACCES	06/12/2023		
21	PAN	IML	ACCES	21/03/2024		
22	BERR	IML	ACCES	22/03/2024		
23	MAR	IML	ACCES	25/04/2024		
24	COL	SEUIL PC	ACCES	03/06/2024	18/10/2024	4
25	SAF	IML	ACCES	08/08/2024		
26	SAD/ABU	IML	ACCES	03/09/2024		
27	GUE	IML	ACCES	02/10/2024		
28	DAH	IML	ACCES	07/11/2024		
29	AMI	AGIR	MAINTIEN	06/12/2024		
30	ZEF	AGIR	MAINTIEN	16/12/2024		

Durée moyenne des mesures : 15 mois

Nous pouvons constater une hausse de la durée moyenne des mesures. Les mesures de type accès sont en augmentation.

2) Modalité d'orientation

1) ASLL Accès :

L'ASLL Accès est une mesure d'accompagnement qui dure entre 3 et 9 mois. Elle vise à intervenir dès l'emménagement dans le logement pour faciliter l'installation des ménages et prévenir les difficultés antérieures. L'objectif est d'aider le ménage à s'approprier son nouveau logement et à s'intégrer dans son environnement. Cet accompagnement permet de vérifier l'ouverture des droits, de maîtriser les dépenses liées à l'emménagement et de gérer les nouvelles contraintes budgétaires. Ce dispositif assure également une sécurité pour le bailleur et soutient l'attribution d'un logement autonome aux personnes sortant de nos dispositifs. En cas de difficultés pouvant menacer le maintien dans le logement, un accompagnement sous forme de « ASLL Maintien » peut être mis en place.

2) ASLL Maintien :

L'ASLL Maintien est une mesure d'accompagnement d'une durée de 6 mois, renouvelable deux fois. Elle s'adresse aux ménages rencontrant des difficultés persistantes après leur installation dans le logement. Cette mesure cible en particulier les ménages ayant de grandes difficultés à gérer leur budget et leurs démarches administratives, ce qui entrave l'accès à leurs droits. Elle concerne également les personnes récemment arrivées en France, souvent peu autonomes dans les démarches administratives.

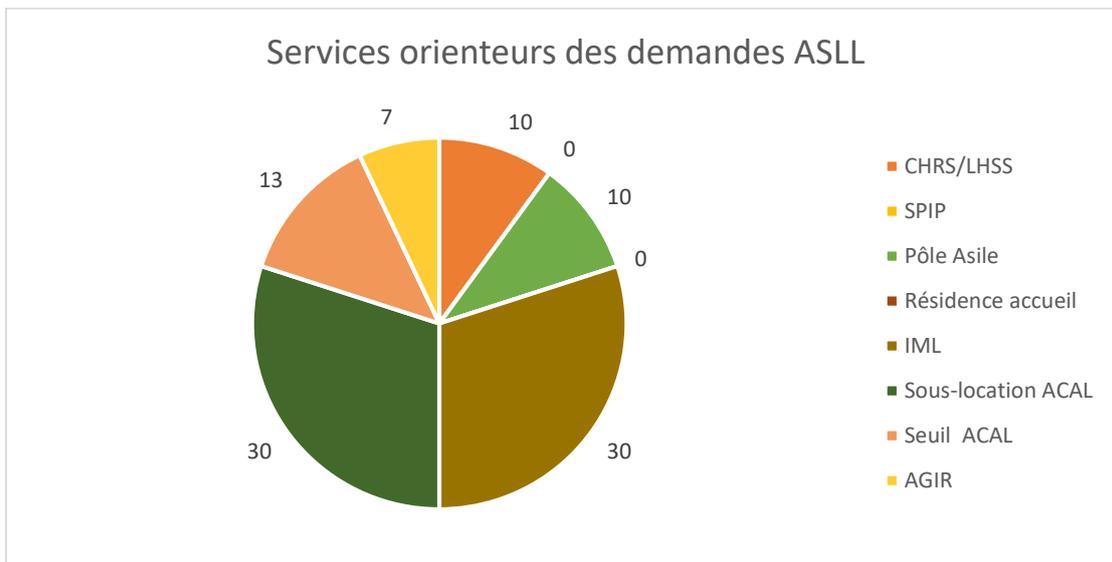
En 2024, seulement deux ménages ont été orientés vers une demande d'ASLL Maintien. Dans ces deux cas, il s'agissait de situations de fin de mesure du dispositif AGIR de l'ACAL.

Type de mesure	Mesures Accès	Mesures Maintien
Nombre	26	4
En %	87%	7%

Durée des mesures	De 0 à 3 mois		De 3 à 6 mois		De 6 à 9 mois		De 9 à 12 mois		De 12 à 18 mois		+ de 18 mois	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Mesures accès	2	8	4	15	1	4	5	19	6	23	8	31
Mesures maintien	0		0		2	50	0		0		2	50

3) Services orienteurs des demandes ASLL :

Services orienteurs de l'ACAL	2022		2024	
	nb	%	nb	%
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale/Lit Halte Soins Santé de l'Arc en Ciel	6	19	3	10
Placement Extérieur SPIP	0	0	0	0
Pôle Asile	1	3	3	10
Résidence accueil	0	0	0	0
Intermédiation locative	10	32	9	30
Sous-location	11	36	9	30
Hébergement d'Urgence de Droit Commun Seuil	3	10	4	13
Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés	0		2	7
Total	31	100%	30	100%



Aussi, le pôle insertion par le logement au travers de ses différents dispositifs reste un important prescripteur de mesures ASLL à hauteur de 60%, ensuite le pôle famille et isolés représente 23% et le pôle asile sollicite le dispositif pour 17%.

4) Motif de la demande / problématique majeure à l'entrée ASLL

Sur les 30 mesures suivies en 2024, la problématique majeure à l'entrée en ASLL :

Aide installation	4
Suivi socio administratif	22
Suivi gestion du budget	4

La problématique majeure est celle du suivi socio administratif. Rapidement un besoin à la gestion du budget se présente.

Dans de nombreuses situations l'on retrouve un besoin d'un accompagnement plus global. L'aide à l'installation se traduit par un accompagnement à travers des demandes financières telles que le Fond de Solidarité Logement pour de l'accès au logement et de l'achat de mobilier de première nécessité.

Et les demandes attachées au suivi de la gestion du budget permettent de mener un suivi régulier lié à des difficultés préexistantes à l'entrée en ASLL. Les ménages concernés sont dans un endettement chronique pour lequel l'accompagnement va permettre de sécuriser le nouveau propriétaire, d'apurer la dette et surtout de s'approprier une méthodologie de gestion au budget permettant d'éviter le renouvellement d'une mauvaise gestion du budget. Et si pour certain la chronicité est trop importante, nous engageons une demande de mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) en concertation avec le ménage.

3) Typologie des ménages

1. Composition familiale

Composition familiale	Nombre de situations
Hommes seuls	6
Femmes seules	3
Hommes avec enfants	1
Femmes avec enfants	11
Couples avec enfants	9
Couples seuls	0
Total	30

Les familles monoparentales, lorsque la femme se retrouve seule avec ses enfants, sont prépondérantes. Ces situations de monoparentalités sont en général en lien avec une problématique de violences conjugales.

Les couples avec enfants concernent une part importante des ménages accueillis. Il s'agit principalement de personnes ayant connu un parcours migratoire.

2. Ressources principales

Ressources	2024	
Revenu de Solidarité Active	13	43%
Salaire/Revenu d'activité	10	33%
France Travail	3	10%
Allocation aux Adultes Handicapés / Pension d'Invalidité	2	7%
Allocation ADA OFII	2	7%
Total	30	100%

Même si le taux des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active a diminué entre 2022 et 2024, ce dernier demeure majoritaire dans le cadre de nos suivis en 2024, soit 43 %. Par contre, il est à souligner que les bénéficiaires de la mesure ASLL sont plus nombreux à percevoir un salaire 29% en 2022 contre 33% en 2024 et que si seulement 3% en 2022 touchaient une allocation de retour à l'emploi en 2024 cela concerne 10% des ménages.

L'ASLL n'a pas pour mission première l'insertion professionnelle ou la santé, pour autant ce sont des domaines abordés par les bénéficiaires lors de nos visites ou entretiens. Notre travail en partenariat et réseau, nous permet d'orienter vers les professionnels adaptés et d'affiner les différents projets d'insertion professionnelle en lien avec les difficultés familiales, de santé et de mobilité. Aussi, nous amenons les familles à aller vers de l'accompagnement global proposé par France Travail.

Évolution des ressources principales entre 2022 et 2024	2022		2024	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Revenu de Solidarité Active	16	52%	13	43%
Salaire/Revenu d'activité	9	29%	10	33%
France Travail	1	3%	3	10%

Ainsi, un réel travail de partenariat s'est installé avec les conseillers du dispositif d'accompagnement global de France Travail.

3. Activités professionnelles

Statut professionnel	2024	
	nb	%
Auto entrepreneur	0	0
CDI	6	20
CDD	4	13.3
Sans Emploi - 1 an	1	3.3
Sans emploi + 1 an	19	63.4
TOTAL	30	100

63.4% des personnes suivies sont dans une situation de chômage de longue durée. Cela peut s'expliquer du fait de la composition familiale. Dans le cadre des situations monoparentales avec des enfants en bas âge, le premier frein à la recherche de travail demeure le mode de garde des enfants, sans travail il est difficile voire impossible d'accéder à un mode de garde. Situation paradoxale car le parent ne pouvant faire garder son enfant ne peut trouver un emploi stable à temps plein. Par ailleurs, la problématique de la barrière de la langue reste un autre frein à l'entrée dans le monde du travail.

4. Type de logement occupé par les personnes suivies en ASLL

Le tableau suivant permet de repérer le type de logement dans lequel vivent les ménages qui sont accompagnés dans le cadre de la mesure d'Accompagnement social lié au logement, aussi, nous constatons que 80% des personnes logent dans le parc social. Cet indicateur marque à nouveau l'efficacité de l'attribution des logements publics de type Habitat à Loyer Modéré via le contingent préfectoral pour les familles accueillies au sein des services et structures de l'ACAL.

Il est à noter qu'en 2024 plus de 63% du parc public est représenté par le bailleur Habitat Perpignan Méditerranée, pour 13% concernant Trois Moulins Habitat et seulement 3% pour Marcou Habitat.

Globalement, le parc public accueille des familles en T 2 pour 20%, en T3 pour 30% et T4 pour 24%.

N°	Nom	Bailleur	Type logement
1	SIN	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T3
2	BAL	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T1
3	VOS	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T3
4	MOR	PRIVE	T4
5	VOR	PRIVE	T4
6	CAM	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T4
7	DIAL	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T4
8	DOS	PRIVE	T5
9	BELL	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T2
10	AKB	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T2
11	BENG	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T3
12	GUE	PRIVE	T4
13	BER	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T4
14	MOR	TROIS MOULINS HABITAT	T2
15	ABR	TROIS MOULINS HABITAT	T4
16	ATA	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T4
17	ATT	TROIS MOULINS HABITAT	T4
18	ARL	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T4
19	FUE	PRIVE	T5
20	GHO	TROIS MOULINS HABITAT	T3
21	YAS	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T3
22	PAN	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T2
23	BER	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T3
24	MAR	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T3
25	COL	PRIVÉ	T2
26	SAD/ABU	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T3
27	GUE	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T3
28	DAH	MARCOU HABITAT	T2
29	AMI	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T2
30	ZEF	HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	T5 Duplex

4) Les sorties

N°	Nom	Service Orienteur	Type de mesure	Début mesure	Fin mesure	Relais
1	SIN	SEUIL DA	ACCES	07/02/2022	03/04/2024	
2	BAL	SOUS LOC	ACCES	01/05/2022	07/06/2024	MSP
3	VOS	CHRS	ACCES	01/08/2022	03/06/2024	MSP
4	MOR	SEUIL DA	MAINTIEN	16/08/2022	05/07/2024	MSP
5	VOR	SEUIL DA	MAINTIEN	17/08/2022	05/07/2024	MSP
6	CAM	IML	ACCES	28/10/2022	03/04/2024	
7	DIAL	IML	ACCES	29/11/2022	03/04/2024	
8	DOS	SOUS LOC	ACCES	20/12/2022	04/12/2024	MSP
9	BELL	CHRS	ACCES	27/01/2023	03/04/2024	
10	AKB	CPH	ACCES	16/02/2023	21/01/2025	MSP + Médiance 66
11	GUE	SOUS LOC	ACCES	06/03/2023	06/05/2024	MSP EF
12	BER	CPH	ACCES	20/03/2023	16/01/2025	MSP+ Médiance 66
13	MOR	SOUS LOC	ACCES	12/05/2023	28/01/2025	MSP + Médiance 66
14	ABR	CPH	ACCES	31/05/2023		
15	ATA	CHRS	ACCES	19/07/2023	07/06/2024	MSP
16	ATT	SOUS LOC	ACCES	19/07/2023	25/6/2024	France service
17	ARL	SOUS LOC	ACCES	30/10/2023	17/09/2024	MSP
18	FUE	SOUS LOC	ACCES	01/11/2023	03/04/2024	
19	GHO	SOUS LOC	ACCES	01/11/2023		
20	YAS	SOUS LOC	ACCES	06/12/2023		
21	PAN	IML	ACCES	21/03/2024		
22	BERR	IML	ACCES	22/03/2024		
23	MAR	IML	ACCES	25/04/2024		Hors département
24	COL	SEUIL PC	ACCES	03/06/2024	18/10/2024	MSP EF
25	SAF	IML	ACCES	08/08/2024		
26	SAD/ABU	IML	ACCES	03/09/2024		
27	GUE	IML	ACCES	02/10/2024		
28	DAH	IML	ACCES	07/11/2024		
29	AMI	AGIR	MAINTIEN	06/12/2024		
30	ZEF	AGIR	MAINTIEN	16/12/2024		

BILAN QUALITATIF

a) L'accompagnement social global mis en oeuvre

« L'ASLL est une démarche de prévention dont la finalité est l'accès et le maintien dans le logement. Cet accompagnement est fondé sur une démarche volontaire du demandeur et sur son engagement à être acteur ».

Le service ASLL ACAL assure des mesures accès (aide à l'entrée dans le logement et constitution des dossiers...) et maintien dans le logement.

Notre mission est l'insertion par le logement de personnes en situation de précarité et de vulnérabilité. L'accompagnement social lié au logement s'inscrit dans un cadre institutionnel plus large prenant appui sur la Loi 90-449 du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement, dite Loi Besson et visant à mettre en œuvre du Droit au Logement, le PDALHPD, le Fonds de Solidarité pour le logement /GIP PSLII et la Charte ASLL.

L'accompagnement social lié au logement est une action personnalisée et spécialisée qui est menée auprès d'un ménage dans le domaine du logement. L'objectif de cet accompagnement est de mettre en œuvre un ensemble d'actions adaptées permettant à chaque ménage concerné d'acquiescer en fonction de sa situation une autonomie en vue d'accéder ou de se maintenir dans un logement décent et indépendant.

La mise en œuvre d'une mesure d'ASLL est subordonnée à l'accord du ménage. Elle vise à la responsabilisation et à la participation active des usagers. Elle repose sur l'adhésion du ménage concerné à cette mesure dans le cadre de son processus d'insertion.

❖ Les objectifs de la mesure :

En prenant appui sur la plaquette de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) (Département, DASAD).

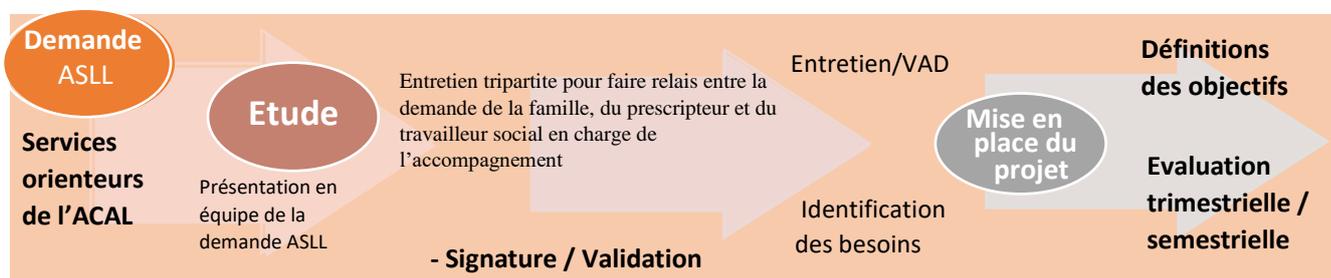
- Aider aux démarches administratives, accès et maintien des droits,
- Travailler sur le budget,
- Améliorer le cadre de vie,
- Assurer la médiation,
- Aider au développement de l'autonomie des ménages,
- Organiser la fin de mesure.

❖ Public concerné :

La loi BESSON n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement a posé le principe du droit au logement dans son article 1er et a apporté une définition juridique et générale du public prioritaire du PDALPD :

« Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques ».

1. Comment se met en œuvre l'ASLL ?



- ◆ Des compétences professionnelles et des qualités humaines au cœur de l'accompagnement social individuel.



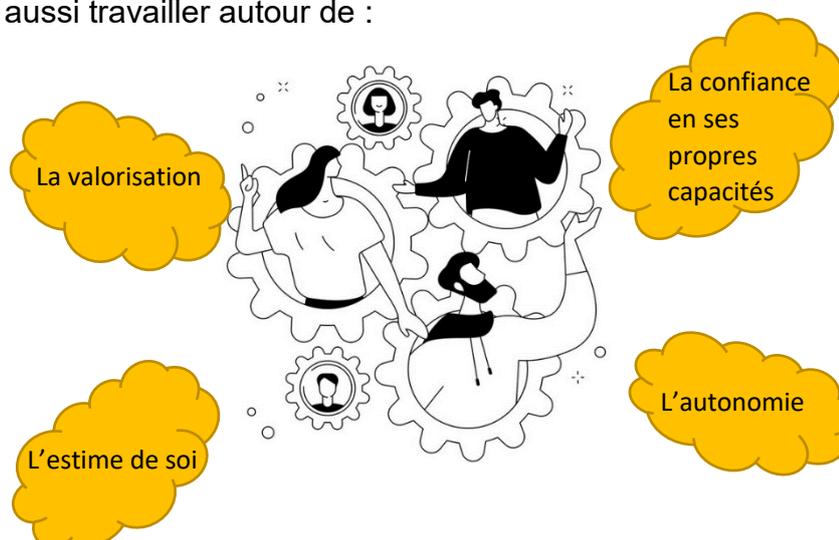
- Poser un diagnostic social
- Valoriser les compétences des personnes pour rendre actrice la personne
- Utiliser des techniques d'entretien et des outils
- Mettre en place un accompagnement personnalisé et fixer les objectifs
- Évaluer régulièrement, à échéance, 3, 6, 9, 12, 18 mois et réajuster le projet.

- ◆ Des qualités humaines inhérentes au projet associatif ACAL

- Éthique et déontologie
- Confidentialité
- Capacité d'adaptation à chacun
- Écoute, soutien, médiation
- Posture professionnelle

2. Focus sur l'accompagnement social

L'ASLL c'est aussi travailler autour de :



❖ Mise en œuvre de la mesure et du projet personnalisé



✓ **Un accompagnement adapté à chaque situation**

Le projet personnalisé élaboré avec chaque individu prend en compte ses attentes et ses besoins, en tenant compte de son parcours unique. Ce processus permet d'établir une relation de confiance essentielle pour aborder les difficultés de la personne et les traiter de manière collaborative, en proposant un accompagnement sur mesure et adapté à sa situation.

✓ **Des visites à domicile plus ou moins rapprochées, synonymes pour les ménages d'une adaptation à leurs besoins**

En parallèle de l'identification des axes de travail, les ménages ont bénéficié d'un rythme de visites adapté à leurs besoins.

Ainsi, certains ont bénéficié d'un accompagnement renforcé, avec des rencontres bihebdomadaires et des échanges téléphoniques fréquents, notamment lors de périodes critiques. Au début de l'accompagnement, certaines familles ont exprimé le besoin d'être rassurées et de maintenir des contacts réguliers, parfois plusieurs fois par semaine.

À l'inverse, d'autres ménages ont démontré une grande autonomie dans la gestion des démarches liées au logement dès leur installation. Cette autonomie, parfois liée à des considérations de « fierté et dignité », ne doit cependant pas entraîner une négligence de la vigilance, car certains individus peuvent être réticents à exprimer leurs demandes et besoins, ou ne pas être en mesure de se projeter à long terme.

3. Se former : essentiel à notre posture professionnelle

Pour faire face à la grande diversité des publics suivis dans le cadre de l'ASLL, le pôle insertion par le logement multiplie les propositions de formation. Aussi en 2024, être secouriste en santé mentale est devenu une priorité d'équipe pour adapter nos façons d'interagir auprès du public en souffrance liée à la santé mentale et à l'environnement familial qui se trouve confronté à cette difficulté.

➤ *Premiers Secours en Santé Mentale*



La formation en Premiers Secours en Santé Mentale a été réalisée par PSSM France. Elle vise à fournir aux participants les compétences nécessaires pour reconnaître et répondre à des situations de crise liées à la santé mentale, la détérioration de troubles existant de santé mentale ainsi qu'au début de troubles de santé mentale.

Elle aborde des thèmes tels que :

- La compréhension des problèmes de santé mentale : Introduction aux troubles courants comme la dépression, les troubles anxieux, les attaques de panique et les troubles psychotiques.
- Identification des signes et symptômes : Apprendre à reconnaître les signaux d'alarme et les comportements préoccupants.
- Intervention précoce : Techniques pour intervenir de manière appropriée et soutenir une personne en détresse. Méthode AERER (Approcher, Ecouter, Réconforter, Encourager, Renseigner)
- Écoute active et communication : Développer des compétences en écoute et en communication pour établir un lien avec la personne concernée.
- Ressources et références : Informations sur les ressources disponibles pour aider les personnes en difficulté, y compris les services professionnels.

Les premiers secours en Santé Mentale France œuvre pour renforcer les connaissances et compétences en santé mentale de tous les citoyens.

Cette formation est essentielle pour toute personne souhaitant soutenir un ami, un collègue ou un membre de la famille en matière de santé mentale.

Par ailleurs, elle peut également être bénéfique dans des contextes professionnels, comme le travail social.

Nous poursuivrons notre inscription dans de nouvelles formations afin d'être d'en une évolution qualitative de la prise en charge, de l'accompagnement des familles dans une optique toujours plus tournée vers la mise en position d'acteur des personnes qui sollicitent d'entrée dans une mesure d'ASLL.

4. Les rencontres partenariales : une nécessité pour un accompagnement efficient

La collaboration avec les partenaires du secteur social est diversifiée. L'insertion par le logement nécessite une communication continue avec l'ensemble des acteurs locaux capables de répondre aux besoins et aux difficultés variées des ménages. Cette année, nous avons eu l'occasion de rencontrer trois acteurs clés en lien avec nos interventions auprès des familles accompagnées.

➤ ***Afin de mieux accompagner les femmes victimes de violences conjugales, il nous a été nécessaire de rencontrer :***



L'équipe de l'Apex nous a accueilli chaleureusement dans leurs locaux.

Les missions de l'APEX sont d'accueillir, accompagner, écouter et orienter les personnes en prise avec les violences conjugales et de former et sensibiliser aux violences conjugales (collèges, lycées, lieux de formation...).

➤ ***Dans une continuité d'accompagnement à l'information liée à la santé :***

Groupe SOS
Entreprendre au profit de tous

- L'équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP 66) :

L'ESSIP du Groupe SOS Solidarités, est une équipe mobile médicale intervient auprès des personnes en situation de précarité. Elle dispense des soins infirmiers sur prescription médicale, peu importe le lieu de vie (hébergement d'urgence, squats, logement précaire...)

- Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 66)



L'association Dispositif d'Appui à la Coordination des Pyrénées-Orientales est issue de la convergence des dispositifs d'appui suivants : PTAc 66, MAIA Perpignan Nord-P.O. et MAIA Sud P.O. C'est une équipe pluridisciplinaire qui vise à améliorer la coordination entre les professionnels de santé, du social et du

médico-social pour mieux accompagner les personnes en situation complexe. Il s'adresse notamment aux personnes ayant des problèmes de santé chroniques, des handicaps, une perte d'autonomie ou des difficultés sociales impactant leur prise en charge.

II- ANALYSE DES ENJEUX PSYCHO-SOCIAUX DANS LE DISPOSITIF DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

1. Une problématique majeure : la barrière de la langue

L'augmentation de la durée des mesures d'ASLL semble être liée notamment à la barrière de la langue des personnes étrangères. L'accompagnement vers l'autonomie se révèle particulièrement complexe, à plusieurs niveaux.



La première difficulté réside dans le fait que l'échange d'informations essentielles avec le bénéficiaire est difficile, qu'il s'agisse de comprendre les différentes démarches administratives ou d'exprimer ses besoins.

Les démarches administratives françaises sont complexes.

Les documents officiels, les courriers ou les convocations reçus peuvent être difficiles à comprendre. Cela peut entraîner des oublis ou des retards dans les démarches administratives.

La personne se retrouve désespérée face aux formulaires et exigences comme l'actualisation mensuelle à France Travail et la déclaration trimestrielle à la Caisse d'Allocations Familiales ; si cela n'est pas fait dans un délai relativement court, les droits sont coupés.



L'absence de communication fluide peut entraîner des malentendus, ce qui compromet l'efficacité de l'accompagnement. Les informations essentielles sur le logement, les démarches administratives ou les droits et devoirs peuvent ne pas être saisies correctement.

Une autre difficulté est celle de l'évaluation des besoins de la personne qui peut être compliquée si celle-ci ne parle pas français. Les besoins spécifiques en matière de logement, d'aide sociale ou d'intégration dans le quartier ne sont pas toujours évidents à identifier sans une communication claire.

L'accompagnement des personnes qui parlent très peu la langue française présente donc plusieurs défis liés à la communication, l'accès aux droits, l'évaluation des besoins et l'intégration sociale.

Le témoignage suivant montre en quoi la barrière de la langue est un réel frein à l'insertion socio professionnelle et que le temps de l'accompagnement se poursuit pour, pas à pas, amener la famille vers plus d'autonomie et de confiance en ses propres capacités pour prendre place dans la société.

La barrière de la langue : un obstacle face à l'autonomie

Le parcours de la Famille B.

Le couple B. de nationalité syrienne, de minorité ethnique Yézidis kurdophones a connu un long parcours d'exil, semé d'errance. Le couple alors mineur se marie dans leur pays, mais il ne sera pas reconnu par la France, au vu de leur minorité. Après avoir vécu trois ans en Ukraine, il parte en Suède où naîtra en 2017, leur premier enfant, un garçon. En 2019, la famille arrive en France, madame est enceinte d'une fille qui naîtra en septembre. Par ailleurs, nous apprendrons que le couple et le jeune garçon sont atteints d'une maladie affectant le système immunitaire.

En France, la famille sera dans un premier temps hébergé en Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) puis au Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) de l'ACAL. En parallèle, une demande au contingent préfectoral est faite. La famille sera bénéficiaire de la protection internationale en mai 2021.

La famille s'agrandit en 2022 avec l'arrivée d'une deuxième petite fille.

La famille accède à un logement social le premier janvier 2023.

Une demande de mesure ASLL est alors mise en place en mars 2023. Commence alors un long accompagnement de la famille.

La langue est sans doute l'un des obstacles majeurs rencontrés par la famille. Non seulement le couple B. ne parle pas français, mais même la compréhension de base est insuffisante. Cela complique énormément l'accès aux services essentiels, qu'il s'agisse de l'administration, de la santé, ou des démarches quotidiennes.

Par ailleurs, à ce moment-là, le jeune garçon est très rapidement diagnostiqué avec des troubles du spectre autistique. Un étayage important est mis en place. La prise en charge du jeune garçon est lourde et madame s'y investit.

Monsieur quant à lui pratique la musculation de façon intensive afin de devenir coach sportif. Le couple n'honore pas les différents rendez-vous proposé par la Mission Locale Jeunes (MLJ).

Le temps pour un apprentissage du français est difficilement réalisable.

Le jeune garçon entre à la maternelle en 2022.

L'école maternelle du quartier est d'un grand soutien et mobilise les professionnels compétents. L'accueil à l'école est adapté et l'enfant n'y est pas accueilli à temps plein dans un premier temps. Le couple doit alors le garder à la maison.

Nous constatons la difficulté et le cercle vicieux dans cette situation. Le couple ne parle pas le français, n'arrive pas à trouver un emploi, une situation familiale complexe avec des enfants en bas âge, avec une absence de mode de garde car sans emploi, il est alors quasi impossible de prendre du temps pour des cours de français.

Monsieur semble ne pas être en mesure de garder les enfants sur plusieurs heures et ainsi permettre à madame d'aller au cours de français.

Une première orientation vers le Centre Ressource Illettrisme et Apprentissage (CRIA) ce fait en mai 2024, en vue de l'entrée en maternelle pour l'ensemble de la fratrie en septembre 2024. Cependant, madame n'a pu honorer les premiers rendez-vous car il existe trop de difficultés à ce moment-là. Problème dans le logement, rendez-vous prioritaire par rapport à ses enfants.

En raison de leur difficulté à apprendre le français, toutes les démarches administratives ainsi que la gestion du logement sont difficiles. Un besoin quasi constant du travailleur social est nécessaire. Pour prendre rendez-vous avec le plombier, faire le lien avec lui, car la famille ne le comprend pas lorsqu'il appelle, ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Nous communiquons que par message pour qu'ils soient traduits. Mais nombreux professionnels ne travaillent pas comme cela et ne le peuvent pas.

Le parcours de la famille B. montre à quel point la barrière linguistique est un obstacle majeur à l'autonomie, en particulier lorsqu'elle est combinée avec d'autres difficultés de vie. Malgré un accompagnement étayant, la langue continue de les maintenir dans un cercle vicieux de dépendance.

Cependant, il est important de souligner les progrès réalisés, en particulier avec l'accueil scolaire du jeune garçon et les démarches entreprises pour l'intégration de la famille dans le tissu social.

Un relais à la fin de l'accompagnement avec l'assistante sociale de secteur est nécessaire car la langue reste un défi à surmonter pour qu'ils deviennent pleinement indépendants.

2. La question du mariage et des départs vers l'Iran des hommes afghans arrivés en France seuls

Nous rencontrons un phénomène de plus en plus observés parmi les hommes afghans arrivés seuls en France, c'est celui de leur départ en Iran afin de se marier. Cette absence dure plusieurs mois, laissant en suspens leurs démarches administratives et la gestion de leur logement.



Dans la culture afghane, le mariage est un événement central dans la vie d'un homme. Dans de nombreux cas, il s'agit non seulement d'une union personnelle, mais aussi d'une manière de maintenir des liens familiaux et culturels solides. Pour ces hommes, la distance avec leur famille et leurs traditions peut être un facteur de stress. Le mariage en Iran permet de renouer avec une forme de stabilité et de continuité culturelle, tout en respectant les attentes familiales.

L'Iran, pays transfrontalier de l'Afghanistan, représente une destination plus accessible pour ces hommes que d'autres pays. Le mariage en Iran, qui est souvent plus facile et plus rapide à organiser en raison des affinités culturelles et des réseaux familiaux, peut alors devenir une solution pratique pour ceux qui cherchent à constituer une famille.

Pour autant, ces départs prolongés engendrent des conséquences significatives. En effet, les démarches administratives sont laissées en suspens perturbant la gestion du logement.

L'absence prolongée peut également avoir un impact sur le processus d'insertion sociale et professionnelle. Pendant le séjour en Iran, ils peuvent passer à côté d'opportunités d'emploi et des programmes d'apprentissage de la langue.

A leur retour, certaines démarches doivent être reprises, ce qui complique leur situation et ralentit l'accompagnement social, notamment celles liées aux obligations de France travail (les actualisations et les rendez-vous obligatoires à France travail et les déclarations de ressources à la Caisse d'Allocations Familiales). Si ces démarches ne sont pas effectuées, leurs droits sont suspendus.

L'ASLL doit alors faire preuve de souplesse pour s'adapter à ces situations. Notre accompagnement se renforce durant leur absence et le travail en partenariat prend tout son sens pour garantir la stabilité de leur logement à leur retour.

En effet, lors des départs, nous nous mettons en lien avec les bailleurs sociaux et certains professionnels des différents organismes notamment France Travail dès qu'un dispositif d'accompagnement global est en place.

Cela met en lumière la question de la complexité des parcours des afghans arrivés seuls en France : des hommes pris entre des attentes familiales et culturelles fortes et les contraintes administratives de leur insertion socio professionnelle.

L'ASLL permet de garantir le maintien en logement pour ces hommes, et aussi leur permet de gérer au mieux leur situation administrative et financière, lors de ces événements afin d'assurer la continuité d'une intégration réussie et durable dans la société.

III. Évaluation

Evaluation des objectifs précédents

Objectifs	Résultats
Maintien du niveau d'activité	Objectif atteint avec 30 mesures sur le dispositif en 2024 .
Accompagnement globalement les familles les plus fragiles	L'allongement de l'accompagnement traduit explicitement la nécessité de mener une attention globale et personnalisée des familles les plus fragiles.
Poursuivre les orientations vers le CIDFF	Les familles monoparentales et les familles traversant des situations complexes au regard de l'accès ou du maintien des droits familiaux sont automatiquement orientées vers le CIDFF.
Consolider l'insertion dans l'environnement	Le développement de pratiques intégratives dans la connaissance et la reconnaissance de son propre environnement se met en place à la demande des familles. Certaines sont en capacité de l'exprimer et d'autres sont submergées par d'autres problématiques limitant l'expression de ce type de besoins. Le pôle logement a établi un partenariat auprès de l'association culture du cœur afin de proposer aux personnes de s'ouvrir sur la connaissance de l'environnement culturel.

Centre d'hébergement SESAME

Ce bilan réalisé sur l'activité de l'année 2024 concerne l'accompagnement social lié au logement et la sous location dans le cadre de l'hébergement temporaire exercé au centre d'hébergement SESAME.

1. Capacité d'hébergement de la structure

Places hébergement d'urgence	5
Places stabilisation sur urgence	5
Places CHRS	38
Total	48

2. Typologie des ménages accompagnés (CHRS/stabilisation/urgence)

a) Origine des orientations

Association caritative	1
CAO	2
CCAS	1
Hébergement d'urgence, CHRS	10
Demande individuelle	2
Etablissement de santé	4
MSP	12
Service urgence 115	24
Gendarmerie / police	2
Autre (Ascode, IML)	6
SEUIL	8
Total	72

Une personne est entrée 2 fois, donc deux orientations ont été enregistrées.

b) Origine géographique (*un ménage accueilli 2 fois)

Département (1 mois)	68
Hors département	3
Total	71

c) Nombre de ménages

Ménages pris en charge	71
Personnes prises en charge	99
Dont femmes enceintes	1
Enfants moins de trois ans	7

d) Sexe

Femmes	35
Hommes	41
Enfants	23
Total	99

e) Compositions familiales

	F	H	couples	total
Personne seule (isolée)	19	35		54
Famille monoparentale moins de trois enfants	8	2		10
Famille monoparentale trois enfants et plus	2			2
Couples sans enfants			2	2
Couples avec moins de trois enfants			2	2
Couples avec trois enfants et plus			1	1
Total	29	37	5	71

f) Tranches d'âge

0 – 18 ans	22
18 - 25 ans	7
25 à 39 ans	27
40 à 54 ans	26
55 à 60 ans	6
61 ans et plus	11
Total	99

g) Ressources à l'entrée

Sans ressources	26
Salaire	4
Chômage indemnisé	4
RSA	24
Indemnité journalières	1
AAH	6
Retraite	4
Invalidité	1
Prestations familiales	2
ADA	3
Total	76

Dans les ménages, un parent vit avec un enfant de 18 ans encore scolarisé. Ce jeune majeur est considéré comme un enfant et non comme un adulte, ce qui explique qu'il ne figure pas dans ce tableau.

h) Durée du séjour (par personne)

1 jour à 15 jours	10
16 jours à 1 mois	4
1 mois à 3 mois	5
3 mois à 6 mois	7
6 mois à 1 an	6
plus de 1 an	18

3. Démarches liées à l'ASLL 2024

	Personnes sollicitées à chaque atelier	Personnes venues à chaque atelier
3 ateliers : Loca-budget Brico challenge Eco-logis	L'ensemble des résidents dont le projet personnalisé mentionne le projet d'être relogé	4 3 2

a) Dossiers déposés (dont renouvellement) par ménage 2024

Montage dossier demande de logement parc public	19
Démarches dans le parc privé	14
Demande réservation préfectorale	21
Montage dossier FSL	8
Dossier visale, locapass	1
AI / APL	7
Pension de famille	4
Démarches liées à l'ameublement	7
Aide déménagement	9
Aide à l'installation	8

4. Solutions pour la sortie (par personne)

1) Orientations à la sortie du centre d'hébergement

Dans département	38
Hors département	3
Total	41

Hébergement chez un tiers	2
Hébergement familial	1
Retour au domicile	1
Retour pays ou département d'origine	1
Foyer maternel	1
CHRS insertion du département	1
Réorientation 115	6
Départ volontaire	13
Rupture d'hébergement	3
Fin de l'hébergement	3
Total	32

b) Relogement dans le parc privé

Colocation	
Sous location	
IML	
AIVS	
Sous location-baux glissants	
Logement autonome vide	5
Logement autonome meublé	
Total	5

c) Relogement dans le parc public

Colocation	
Sous location	
Sous location-baux glissants	
Logement autonome vide	4
Logement autonome meublé	
Total	4

Solutions en logement	9
Solutions autres	32
Total	41

I. Mesures ASLL pour les résidents de SESAME

Nom	Composition familiale	Age	Durée de séjour dans l'établissement au 31 déc. 2024	Ressources à l'entrée dans l'établissement	Endettement
FIL	Isolée	60 ans	4 ans et 7mois	RSA	Non
RIN	Isolée +1	45 et 14 ans	3 ans	ARE	Non
FON	Isolée +3	38,10,9,6 ans	1 an et 6 mois	RSA + PF	Oui
AFO	Couple	58 et 52 ans	1 an et 5mois	ARE	Oui
BAZ	Isolée	54 ans	9 mois	AAH	Oui
DRA	Isolé	58 ans	9 mois	RSA	Non
HOS	Isolée +1	40 et 7 ans	1 an et 8 mois	RSA	Non
BOU	Isolée +1	39 et 5 ans	1 an et 7 mois	SANS	Non
ZRA	isolée	45 ans	2 ans et 6 mois	RSA	Non
DEM	Isolé	50 ans	1 an et 5 mois	ARE	Non
MES	Isolé	78 ans	1 an	Retraite	Non
TUT	Isolée +1	45 et 3 ans	1 an et 4 mois	RSA	Non

II. Phase de préparation de l'accès au logement

La phase de préparation à l'accès au logement est essentielle pour assurer une transition réussie vers une nouvelle situation de vie autonome. Elle inclut plusieurs étapes visant à garantir la faisabilité du projet et à éviter des difficultés financières futures.

1. **Gestion budgétaire**

Avant toute démarche, il est crucial d'établir une gestion budgétaire solide. Cela commence par l'évaluation des ressources et des dépenses actuelles. Si des difficultés d'endettement sont présentes, il est recommandé de se tourner vers la Banque de France pour gérer le dossier de surendettement ou d'envisager un échelonnement des remboursements afin de réduire la pression financière.

2. **Élaboration d'un projet logement**

L'une des premières étapes consiste à définir précisément le projet de logement : déterminer la taille du logement adapté aux besoins, le montant du loyer acceptable en fonction des ressources et la localisation souhaitée. Cette réflexion permet de poser les bases d'une recherche réaliste et d'éviter de s'engager dans un contrat trop contraignant financièrement.

3. **Information sur les charges locatives**

Il est important d'informer le futur locataire sur les charges locatives qui viennent s'ajouter au loyer, comme les charges de copropriété, les taxes ou les coûts des services liés au logement. Cette information permet d'avoir une vision complète du budget à prévoir pour le logement.

4. **Élaboration d'un budget personnel**

L'élaboration d'un budget personnel est une étape clé. Il doit intégrer non seulement les charges locatives futures, mais aussi toutes les autres dépenses de la vie quotidienne (alimentation, transports, loisirs, etc.). Cela permet de garantir que le futur locataire pourra faire face à ses obligations financières sans risque de surendettement.

5. **Préparation d'une liste d'objets usuels**

Pour faciliter l'installation dans le logement, il est recommandé de dresser une liste d'objets nécessaires pour la vie quotidienne (meubles, électroménagers, ustensiles de cuisine, etc.). Le futur locataire pourra ainsi repérer les prix de ces articles, évaluer le budget nécessaire pour leur acquisition et éventuellement prioriser les achats en fonction de ses moyens.

6. **Accompagnement sur l'hygiène des locataires**

Des informations sur l'hygiène et les bonnes pratiques à adopter dans le logement sont également essentielles. Cela inclut des conseils sur l'entretien quotidien, la gestion des déchets, l'utilisation des équipements et la conservation de l'espace de manière propre et fonctionnelle.

7. Information sur les droits et obligations des propriétaires

Le futur locataire doit être informé de ses droits et obligations vis-à-vis du propriétaire. Cela inclut les conditions de location, la durée du bail, le montant du dépôt de garantie, les règles concernant les réparations et les obligations d'entretien. Cette connaissance évite les litiges et assure un cadre juridique clair pour la location.

8. Aide à l'élaboration du dossier "demande de logement"

Enfin, l'aide à l'élaboration d'un dossier de demande de logement est cruciale. Ce dossier doit être constitué pour postuler à un logement dans le parc public ou privé, ou pour un contrat direct avec un propriétaire. L'accompagnement dans cette démarche permet de s'assurer que le dossier est complet et conforme aux exigences des bailleurs.

En suivant ces étapes, la préparation à l'accès au logement se fait de manière méthodique et bien structurée, garantissant ainsi un projet de logement viable et sans mauvaises surprises financières.

III. Mesures ASLL au bénéfice des ménages sortants de SESAME

Nom	Composition familiale	Age	Durée de séjour dans l'établissement	Ressources à l'entrée dans le logement	Endettement
ALEM	Isolée + 1	30	3 ans et 3 mois	Salaire + prime s'activité	non
COS	Isolé + 1	44	1 an et 5 mois	Chômage	non
MOK	Isolée	35	3 mois	AAH	non
SUL	Isolée + 1	48	6 mois	Salaire + prime d'activité	non
THO	isolé	47 ans	1 an et 6 mois	Retraite pour invalidité	non
GIM / LAU	couple	51 et 62 ans	2 ans et 3 mois	ARE et retraite	non
MOL	Isolée + 1	36 ans	4 mois	RSA	Oui (mais pas auprès de Sésame)
NTS	Isolée + 4	43 ans	2 ans	RSA + PF + Salaire	non
BOU	isolée	56 ans	2 ans et 8 mois	salaire	non

Nom	Type de logement	Date début de la mesure	Date de fin de la mesure	Durée en mois	Composition familiale	bailleur	Dispositifs sollicités
ALEM	T3	20/11/23	20/06/24	7 mois	Isolée	Public	FSL
COS	T3	13/03/24	13/06/24	3 mois	Isolée + 1	public	FSL
MOK	T3	13/02/24	13/06/24	4 mois	isolée	privé	FSL
SUL	T3	10/04/24	10/08/24	4 mois	Isolée	Public	non
THO	T2	15/03/2024	15/06/2024	3 mois	isolé	privé	FSL
GIM / LAU	T2	17/03/2023	17/03/2024	1 an	couple	public	non
MOL	T3	25/06/2024	En cours		Isolée + 1	privé	non
NTS	T5	24/07/2024	En cours		Isolée + 4	public	FSL
BOU	T2	21/11/2024	En cours		Isolée	public	non

Phase d'accès au logement

La phase d'accès au logement est une étape décisive dans le parcours de toute personne cherchant à s'installer dans un nouveau logement. Elle regroupe un ensemble d'actions concrètes visant à faciliter la transition vers un logement stable et adapté, tout en s'assurant que toutes les démarches administratives et pratiques sont bien prises en charge.

Aide à l'élaboration du dossier

Lors de l'accès au logement, un accompagnement est proposé pour l'élaboration du dossier de demande, incluant des aides financières comme le prêt CAF ou les aides au déménagement. Ces soutiens sont essentiels pour alléger les coûts liés à l'installation, notamment lors du transport des biens et de la mise en place du logement.

Récupération et dépôt de mobilier

Pour ceux qui ne disposent pas de mobilier, des solutions de récupération de meubles peuvent être proposées, ou encore un accompagnement pour trouver des options économiques, comme les ressourceries ou les dons. En cas de besoin, un dépôt de mobilier dans un garde-meuble peut également être organisé pour stocker les objets pendant la période de déménagement.

Déménagement

Le déménagement constitue une phase logistique importante. L'aide à l'organisation du déménagement permet de faciliter cette étape, en veillant à ce que les objets personnels et le mobilier soient transportés de manière sécurisée. Cette aide peut inclure des services de transport ou de manutention, en fonction des besoins et des moyens du locataire.

Aménagement du logement

Une fois le déménagement effectué, l'aménagement du logement est la prochaine étape. Cela inclut la disposition des meubles, l'installation des équipements nécessaires et la mise en place d'un environnement confortable et fonctionnel. L'objectif est de permettre au nouveau locataire de s'installer dans un espace qui répond à ses besoins et à ses habitudes.

Aide aux formalités administratives

Plusieurs démarches administratives doivent être effectuées pour garantir le bon fonctionnement du logement. Cela inclut la souscription à une assurance habitation, ainsi que l'ouverture des compteurs d'eau et d'énergie (électricité, gaz) auprès des fournisseurs. Ces formalités sont essentielles pour que le locataire puisse profiter de son logement en toute sécurité et dans de bonnes conditions.

Aide administrative pour les demandes d'aides au logement

Une aide est également apportée pour constituer les dossiers de demandes d'aides au logement, comme l'AL (Aide au Logement), l'APL (Aide Personnalisée au Logement), le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) ou encore le Locapass. Ces aides financières sont cruciales pour alléger la charge locative du locataire et favoriser son accès à un logement décent.

Repérage des institutions et services sociaux de proximité

Afin de faciliter l'intégration dans le nouveau quartier, un repérage des institutions et services sociaux locaux est proposé. Cela inclut les associations d'aide sociale, les structures de santé, les écoles et autres services publics qui peuvent répondre aux besoins du locataire en fonction de sa situation.

Passage de relais, droit commun ou ASLL

Un passage de relais est effectué, où le locataire est orienté vers les structures compétentes pour la gestion de son dossier, que ce soit dans le cadre du droit commun ou du dispositif de l'ASLL. Cette orientation vise à garantir un suivi approprié du dossier dans le cadre de la législation en vigueur.

Changement d'adresse

Enfin, une fois l'installation terminée, il est nécessaire de signaler le changement d'adresse auprès des administrations et services (impôts, sécurité sociale, banques, etc.). Ce changement d'adresse est une formalité importante pour assurer la bonne réception du courrier et mettre à jour les informations personnelles du locataire.

La phase d'accès au logement regroupe ainsi une série d'étapes essentielles, de l'aide au déménagement jusqu'aux démarches administratives, pour garantir une installation sereine et réussie dans le nouveau logement. Grâce à un accompagnement adapté, les difficultés pratiques et administratives sont minimisées, permettant au locataire de se concentrer sur son installation et son bien-être dans son nouveau cadre de vie.

Zone d'habitation de tous les ménages sortants du centre d'hébergement en logement en 2024

MSP AGLY	
MSP ASPRES RIBERAL	
MSP CONFLENT	7
MSP CERDAGNE	
MSP COTE VERMEILLE	
MSP PERPIGNAN	2
MSP VALLESPIR	
PMCA	
HORS PMCA	
HORS DEPARTEMENT	

Zone d'habitation des ménages bénéficiant d'une ASLL en 2024

MSP AGLY	
MSP ASPRES RIBERAL	
MSP CONFLENT	3
MSP CERDAGNE	
MSP COTE VERMEILLE	
MSP PERPIGNAN	1
MSP VALLESPIR	
HORS PMCA	

Illustration d'un accompagnement ASSL :

« Madame est seule avec 4 enfants. A Sésame depuis 2021 suite à des violences conjugales. Madame ne pense qu'à une chose : travailler. Besoin de s'émanciper, de ne pas être qu'une mère au foyer, besoin de valorisation... Or il lui faut attendre une place en crèche pour ses 2 jumelles de 8 mois. En septembre 2023 elle obtient une place en halte-garderie, 2 jours par semaine. A la crèche on lui assure que dès qu'elle aura un emploi, ses filles seront accueillies à temps complet. Parallèlement Madame cherche à se rapprocher de Perpignan pour favoriser ses chances d'insertion. Un dossier de demande de logement social est enregistré avec une liste de villes non exhaustive. Voilà qu'un T4 lui est proposé à Pia par Perpignan Habitat Méditerranée. Madame est enchantée. On lui propose une visite (et une seule car le promoteur ne peut pas faire autrement, le chantier n'étant pas terminé pour ces nouvelles résidences). Malheureusement les enfants sont interdits sur le chantier et l'une des petites est malade. La visite du logement est donc annulée et sera réalisée plus tard en visio. Malgré que les travaux ne soient pas terminés, Madame doit déjà se prononcer sur son acceptation du logement. Celle-ci n'hésite pas mais avant la signature du bail nous prenons soin de regarder sur le plan la distance entre le logement et les 2 écoles et la crèche. 30 minutes à pieds minimum, sans compter le trajet entre les établissements accueillant les enfants. La Mairie ne répond pas à mon mail pour savoir si le transport scolaire sera possible ou non donc Madame signe le bail sans cette information. Après quoi nous appelons la Mairie de Pia qui nous confirme qu'il n'y a pas de ramassage scolaire. Quant aux écoles, elles nous informent qu'il n'y a pas de place à la cantine et que les personnes ne travaillant pas ne sont pas prioritaires. Madame est toujours convaincue de partir vivre à Pia, elle se déplace donc à la Mairie pour se présenter et renouveler ses demandes. Le Maire en personne lui explique qu'il n'y aura jamais de transport scolaire, que tant qu'elle ne travaille pas ses enfants n'iront pas à la cantine et qu'il va contacter les écoles où sont actuellement inscrits ses 2 aînés pour questionner leur comportement. Ma collègue, témoin de ce discours, n'a pas de mots pour rassurer Madame. Elle doit donc renoncer à ce logement, et dénoncer le bail. Elle paiera donc un mois de loyer à ses dépens et réussira à se faire rembourser le dépôt de garantie 2 mois et demi après. Madame est désespérée car en signant ce bail, sa demande de logement social a été radiée. Il faut tout recommencer. Voilà que j'envoie des mails à Office 66 (antenne de Prades), ainsi qu'à l'élue aux affaires sociales, Madame BOUVIER. Toutes 2 se sont démenées. Trouver un T5 dans le Conflent n'est pas chose simple. Madame se verra proposer un logement à Vernet-les-Bains alors qu'elle signe son premier contrat de travail sur Prades simultanément. Elle ne renonce pas, prend le bus chaque jour avec ses enfants pour se rendre au travail et les déposer aux écoles.

Un parcours du combattant pour cette femme mais aussi pour nous. Cette situation, au travers de toutes les difficultés rencontrées, devient notre quotidien (négocier, combattre les discriminations...). Madame NO, ou une mesure ASSL complexe parmi tant d'autres en 2024... »

Rachel Assistante Sociale

Les logements en sous location

Deux logements en sous-location à Sésame

En décembre 2018, l'ACAL a signé deux baux avec l'Office 66 dans le cadre de la sous-location. Face aux grandes difficultés de relogement dans le secteur public, les ménages accueillis à Sésame avaient pour objectif de signer des baux avec un bailleur social, en intégrant systématiquement la notion de glissement de bail dans le cadre de la sous-location.

Le logement social représente en effet l'orientation la plus adaptée car il permet :

- D'éviter le risque pour le locataire de ne plus pouvoir assumer la charge de son loyer en cas de baisse de ses ressources.
- Le glissement du bail au nom du sous-locataire s'inscrit dans la continuité de notre accompagnement, visant à favoriser l'autonomie des personnes accueillies.

Type Appartement	Parc HLM	Parc privé	Adresse	Sous locataire	Loyer + charges
STUDIO		Propriétaire privé	71 avenue du Général de Gaulle 66500 PRADES	Isolée	360+30
T2 *		Propriétaire privé	14 rue des Marchands	Isolée	400 + 20
T1	Office 66		28 bis avenue Gal de Gaulle 66320 VINCA	Isolée	247,65€ + 31,91€

* La convention de sous location a été signée en décembre 2024, cependant l'emménagement n'a pu se faire qu'en janvier 2025, le sous locataire était donc présent au centre d'hébergement au 1^{er} janvier 2025 et il n'apparaît donc pas dans les relogements en 2024.

	Situation familiale	Age	Durée du séjour en centre d'hébergement	Ressources	Parcours locatif antécédent	Etayage mis en place	Observations
PRADES	Isolée	24		Salaire + prime d'activité	Hébergée chez des tiers	VAD et entretien à Sésame pour point budget régulier et consolider l'autonomie	1 ^{er} logement pour la jeune femme , la sous location a permis de la rassurer , souhait de faire glisser le bail en fin d'année
PRADES	Isolée	44	2 ans et 6 mois	AAH	Logement à l'étranger + incarcération + structure d'urgence	VAD des professionnels + lien CMP + sollicitation SAMASH + liens réguliers avec infirmiers libéraux + accompagnement administratif	1 ^{er} logement pour lui seul, gros travail de réassurance
VINCA	Isolée	57	9 mois	AAH	Logements autonomes et hébergements chez tiers	VAD + accompagnement administratif + accompagnements au quotidien (courses-appropriation de l'environnement...)	Bonne adaptabilité et consolidation malgré des bases fragile

Nom	Type de logement	Date début de la mesure	Date de fin de la mesure	Durée en mois	Composition familiale	Type d'accès logement à l'issue de la sous-location	Fond sollicité
PHI	studio	07/12/2023	En cours	En cours	Isolée		FSL + AL
ZRA	T2	09/12/2024	En cours	En cours	Isolée		FSL + AL
TRI	studio	14/10/2022	Mars 2024	17 mois	Isolée	Glissement de bail	FSL + AL

Centre Parental Le Rivage

ASLL ET ALT

Ce bilan dresse un état des lieux des mesures ASLL et ALT mises en œuvre au sein du centre parental "Le Rivage" en 2024. Cette année, nous pouvons noter que le dispositif d'accompagnement en logement autonome (ALT) s'est consolidé, offrant une solution adaptée aux familles souhaitant acquérir une plus grande autonomie tout en bénéficiant d'un soutien personnalisé. Sur cette période, nous pouvons constater une diminution des mesures sur le dispositif d'accompagnement en logement autonome (ALT) ainsi que sur les mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL). Nous pouvons mettre en lien ce constat par une absence de professionnelle exerçant sur ces dispositifs durant la période du 2^{ème} semestre de l'année 2024.

1. Définition des dispositifs et déroulement des accompagnements

- a. L'Allocation de Logement Temporaire (ALT) est une allocation forfaitaire versée par l'état à des organismes sociaux afin que ces derniers mettent à disposition des logements temporaires. Elle a pour objectif d'offrir un hébergement temporaire à des ménages rencontrant des difficultés à accéder à un logement. Ce dernier doit être une étape de transition pour aboutir à un logement durable et autonome. Ce dispositif est lié obligatoirement à un accompagnement social global, et de ce fait, à la contractualisation d'une mesure d'ASLL.
- b. L'Accompagnement Social lié au logement (ASLL) est une mesure éducative qui a pour objectif de favoriser l'insertion des ménages rencontrant des obstacles pour accéder ou se maintenir dans leur logement en raison d'un cumul de difficultés financières et/ou sociales.

En fonction des objectifs fixés avec le ménage en lien avec le logement, l'assistante sociale propose un accompagnement à domicile ou au sein du service. La professionnelle accompagne des familles aux problématiques diverses, nécessitant un accompagnement spécifique dans différents domaines tels que :

- La présentation des différents dispositifs existants « vers et dans » le logement ;
- La recherche d'un logement adapté à leurs besoins ;
- La gestion du budget et des éventuelles dettes ;
- L'accès au droit commun et l'accompagnement dans les démarches administratives ;
- La connaissance des droits et devoirs du locataire ;
- La connaissance des services proximité dans le quartier d'habitation ;
- L'installation dans un nouveau logement ;
- Une meilleure gestion des dépenses d'énergie ;
- L'accès et l'orientation si nécessaire à une démarche de soins ;
- Le travail en partenariat afin de prendre en compte la situation dans sa globalité ;
- L'accompagnement des ménages dans une démarche d'autonomie.

2. Nombre total de mesures

Durant le deuxième semestre, le service a accompagné 3 familles soit 7 personnes dont 3 adultes et 4 enfants. Nous pouvons noter un suivi de 2 mesures ALT et de 3 mesures ASLL.

Le nombre total de mesures ASLL contractualisées est en diminution par rapport au premier semestre de l'année 2024. A savoir 4 familles soit 12 personnes dont 5 adultes et 7 enfants ainsi que 2 mesures d'ASLL et 2 mesures d'ALT sur cette période.

3. Motifs des demandes initiales

Les motifs restent similaires à l'année précédente, avec une prédominance des demandes d'étayage à la sortie du centre parental.

NOM	Motif des demandes	Autres motifs
BAB	<u>Sortie du centre parental</u> Stabilisation de la situation administrative et budgétaire, recherche d'un logement autonome	Difficultés à gérer un budget, besoin d'accompagnement pour les démarches administratives
SER	Soutien à la parentalité, recherche d'un logement adapté Présentation des différents dispositifs existants « vers et dans » le logement	Isolement social, besoin d'un réseau de soutien Besoin d'étayage
TOC	<u>Sortie de centre parental</u> , besoin d'un accompagnement pour les démarches administratives liées à l'accès puis le maintien dans le logement Faire le lien avec les différents partenaires intervenants dans la situation sur ce nouveau territoire géographique	Difficultés à gérer le quotidien avec un jeune enfant, besoin d'un réseau social
LAM	Sortie de centre d'hébergement d'urgence, accès à un logement plus stable	Difficultés à gérer le quotidien avec un jeune enfant, besoin d'un réseau social

A. Motifs de renouvellement

d. Durée des mesures :

Durée des mesures	0-6mois	6-12 mois	12 mois et plus
2022	1	1	
2023		3	3
2024		1	3

B. Profils des familles accompagnées

a. Composition familiale :

Femme avec 1 enfant au domicile et 2 enfants placés en famille d'accueil	1
Femme avec 2 enfants au domicile	1
Femme avec 1 enfant au domicile et 3 enfants placés en famille d'accueil	1
Couple avec enfant(s)	1

b. Les âges :

LES ADULTES		LES ENFANTS	
18-30 ans	3	0-3 ans	3
30-40 ans	2	3-6 ans	4

c. Types de logements :

Nom	Type de suivi social	Type d'accès logement
BAB	ALT + ASLL	T4
SER	ALT + ASLL	T2
TOC	ASLL accès	T3
LAM	ASLL accès	T3



EN CONCLUSION



En conclusion, l'année 2024 a été marquée par une activité dense et soutenue dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement, avec la gestion de trente mesures.



Cette période témoigne d'une volonté constante et ferme de mener un travail qualitatif auprès des familles, en restant toujours attentif à leurs besoins spécifiques et en adaptant notre approche.

L'engagement auprès des partenaires s'est également renforcé, dans un souci de répondre toujours plus précisément aux attentes des familles et d'assurer une prise en charge cohérente et continue.

De plus, nous nourrissons le souhait de poursuivre et de renforcer la démarche ASLL en collaboration avec les équipes de l'ACAL qui œuvrent sur ce même dispositif. Cette approche conjointe permet de développer des outils et des méthodologies communes pour l'accompagnement des familles, mais aussi de croiser les regards sur des situations complexes, contribuant ainsi à prolonger la démarche qualitative du dispositif.

Enfin, nous tenons à remercier les travailleuses sociales pour leur grande flexibilité et son professionnalisme.



Perspectives 2025

Pour l'année 2025, nos objectifs resteront orientés vers une ouverture favorisant la rencontre et le partenariat. Ainsi, nous prévoyons de :

- Mettre en place et poursuivre des ateliers collectifs pour l'ensemble des publics en accompagnement sur le pôle insertion par le logement et en transversalité avec les différentes structures de l'ACAL.
- Poursuivre la mise en place de l'accueil des partenaires et de la veille sociale afin de créer une dynamique et de renforcer les partenariats et les outils facilitant l'intégration dans le logement et le relogement.
- Améliorer le suivi des sorties du dispositif : Mettre en place un dispositif de suivi à plus long terme pour évaluer l'impact des accompagnements et prévenir les retours en situation de précarité.
- Contractualiser davantage de mesures ASLL au sein même du centre parental afin d'accompagner les personnes « vers et dans » le logement pour prévenir les retours en situation de précarité.
- Promouvoir la participation des personnes accueillies auprès du Conseil Régional des Personnes Accueillies/ Accompagnées (CRPA), dans les travaux transversaux de l'ACAL.

